

6
Georges MATHERAT

LES RETRANCHEMENTS
DE JULES CÉSAR
AU BOIS DES CÔTES

(2^e campagne contre les Bellovaques)

2^e Fascicule

(Discussion)

PARIS
LES PRESSES MODERNES
7, RUE DE BEAUJOLAIS

MCMXXXIII

Bibliothèque Maison de l'Orient



139806

L'exposé précédent a pour but de faire connaître un fait précis.

La prospection corrélatrice, poursuivie avec une rigueur mathématique, doit permettre de localiser les recherches avec un maximum de certitudes : elle a été faite à l'intention de ceux que ne satisfont pas de vagues hypothèses ou des idées toutes faites et qui exigent, à bon droit, des preuves non seulement tangibles mais patentes.

S'il n'appartient pas au cadre d'un simple compte-rendu d'entrer dans les sentiers ardu d'une discussion dont l'aridité indigeste fatigue le lecteur, il paraît cependant indispensable de fournir à tout esprit critique la documentation suffisante pour éclairer son opinion sans qu'il soit obligé de se livrer à des recherches longues, fastidieuses, le plus souvent pénibles. On trouvera donc, résumées dans les notes suivantes, les grandes lignes renfermant tous les éléments de la discussion d'une étude complète de la 2^e campagne de J. César contre les Bellovaques que ne pouvait embrasser une aussi courte notice.

DISCUSSION

Sommaire

- La frontière-Est des Bellovaques,
et La question subsidiaire du Rossontois.
 - Les diverses hypothèses.
 - La Région de Hermes et du Mont-César.
 - Le Groupe « Jugum-Pontes-Vallum ».
 - La question du pont.
 - Le jugum.
 - Le vallum.
 - Conclusion.
-

LA FRONTIÈRE EST DES BELLOVAQUES

« Tous les écrivains qui se sont occupés de cette question (*la campagne de 51 av. J.C.*) ou presque tous sont d'accord que la lutte eut lieu sur le territoire bellovaque ; mais quelques-uns, *pour le besoin de leur cause*, étendent ce territoire *indéfiniment* en quelque sorte ».

Ainsi s'exprimait déjà, en 1866, l'archéologue ROSE, auteur du THÉÂTRE DES OPÉRATIONS DE LA DERNIÈRE GUERRE DES BELLOVAQUES CONTRE JULES CÉSAR.

Nous pourrions ajouter que les « *besoins de la cause* » entraînent aussi des interprétations de textes, sinon fantaisistes du moins un peu éloignées du sens : — le « *flumen impeditissimum* » devient un « fleuve très profond » ; et l'on dit : « c'est l'Aisne » !

— « une colline boisée entourée de marais » traduit le passage « *locum excelsum, in silva circumdata palude* » d'un écrit auquel on fait grief d'être trop condensé ! — et la première colline boisée venue, entourée d'un marais, (il y en a tant !) marque l'emplacement des Gaulois, dans une topographie plus ou moins appropriée aux événements.

— « *in eorum finibus* » prend le sens de « sur leurs frontières extérieures » et celles-ci n'ont rapidement plus de bornes !

.....

Passons.

Il est certain que l'extension du territoire des Bellovaques, à l'est de l'Oise, dans la région de Com-

piègne, a été imaginée uniquement pour défendre l'hypothèse de St-Pierre-en-Châtre, devenue classique depuis Napoléon III : nous allons essayer de le montrer.

★★

Le grand historien des Gaules, le vénéré et regretté maître CAMILLE JULIAN, *en désespoir de cause*, (ses nombreux points d'interrogation ne le cachent pas), a adopté l'impériale opinion. Il était naturel qu'il cherchât à la justifier. Ne pouvant baser son argumentation sur *in eorum finibus*, comme on le faisait du temps de de Saulcy (1), il a préféré envisager un recul de frontière.

Nous sommes persuadé que, mal renseigné, sa bonne foi a été surprise : il est bien difficile à un grand historien de pouvoir entrer dans tous les détails.

« *Je crois*, dit-il [*Hist. de la Gaule*, t. III, p. 547, note 8], que la limite entre Suessions et Bellovaques coupait l'Aisne vers Ressons-le-long et longeait ensuite la lisière Sud-Est de la forêt, et *je crois* qu'il faut étendre jusqu'à Ressons-le-long, près de l'Aisne, le pays Rossontinsis (Grég. de Tours. — H. Fr. IX-20), le rattacher aux Bellovaques et lire *sans doute* (*Vita*

(1) Voici quel était l'argument :

« *in eorum finibus* » n'est pas « *intra eorum fines* » et au lieu de « à l'intérieur des limites d'eux » ou « sur leur territoire », on traduisait par « sur leurs frontières » que l'on interprétait « à l'extérieur du territoire », contrairement au contexte ; ceci permettait d'adopter St-Pierre-en-Châtre qui, à la rigueur, pouvait être considéré comme étant « sur la frontière » (mais à l'extérieur) bien qu'il en soit à 12 km. à vol d'oiseau.

Cependant, Desjardins a dû reconnaître que *fines*, dans Hirtius comme dans César, signifie « territoire » et non « frontières ». (*Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 714, renv. 2). Alors ! que penser d'une hypothèse dont les partisans les plus convaincus se contredisent à chaque pas !

S. Amandi, 6 fév. I. p. 863) « in pago Belvacensi locum qui vocabulum est Rossonto secus A[x]onnam fluvium ».

Absolument seul de cette opinion, Camille Julian a pris soin de nous indiquer les références qui l'ont inspiré : « Cf., ajoute-t-il, dans un sens en partie analogue, de Valois. N.G. p. 480 ; Jacobs, Géographie de Grégoire de Tours, 1858, p. 266, 7 ; Dubuc, De Suessionum civitate, 1902, p. 110 » (2).

★★

Sont d'un avis contraire (limite ne dépassant pas l'Oise à l'Est) :

d'abord,

deux sur trois des cautions fournies par Jullian (le troisième, Jacobs, nous le verrons plus loin, n'a pas envisagé la question des frontières).

1°) DUBUC, sur la carte qui figure à la fin de sa thèse latine DE SUESSIONUM CIVITATE, fait déborder largement le territoire de la civitas Suessionum sur la rive droite de l'Oise. Pour lui les Bellovaques auraient donc été bien en-deçà de l'Oise et non au-delà.

2°) ADRIEN DE VALOIS (*Notitia Galliarum*, 1675, art. *Bellovaci*, p. 79) délimite ainsi le territoire des Bellovaques : « quod **Isarâ**, Sequanâ, Ittâ et Aronâ fluviiis **terminatur** ». Selon lui, l'Oise (*Isara*) est une limite extrême.

ensuite,

les promoteurs de St-Pierre-en-Châtre, *eux-mêmes*, savoir :

1°) DE SAULCY, son inventeur, DICTIONNAIRE AR-

(2) Ceux qui auront la patience de se reporter à ces références auront du mal à les trouver en raison des coquilles d'imprimerie de la note citée. Pour leur épargner cette peine, disons leur qu'il faut lire :

pour Jacobs : p. 126, 7 et p. 59

pour Vita S. Amandi : p. 853.

CHÉOLOGIQUE DE LA GAULE (*Epoque celtique*, 1867, t. I, p. 193) — *ne croyait pas qu'on put étendre vers l'Est* le territoire des Bellovaci au-delà du diocèse de Beauvais. (Au cours des siècles, si loin que l'on remonte, le diocèse de Beauvais n'a jamais dépassé l'Oise, à l'Est. — Cf. les anciens pouillés, le procès de Jeanne d'Arc, les vieilles cartes dont l'une est conservée au Trésor de la cathédrale de Beauvais).

2°) DESJARDINS, collègue du précédent dans l'a-réopage de l'HISTOIRE DE CÉSAR DE NAPOLÉON III, — indique *le cours de l'Oise comme ligne de démarcation* entre les Bellovaci à l'Ouest, les Silvanectes et les *Suessions à l'Est*. (Voir sa GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA GAULE ROMAINE, t. II, p. 452).
puis,

LONGNON, le maître de la Toponomastique — GÉOGRAPHIE DE LA GAULE AU VI^e sc. (p. 416 — p. 510) — n'admet pas une frontière plus reculée que l'Oise.

HIRSCHFELD (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, 1^{re} p., p. 547), — dit : « *Territorium Bellovacorum regioni hodie le Beauvaisis dictæ fere responde videtur* ». (Or le Beauvaisis ne dépasse pas l'Oise à l'Est).

La GALLIA CHRISTIANA (t. IX, *Notice sur les Bellovagues* en tête du *Diocesis Bellovacensis*) n'a aucune hésitation et le confirme dans sa carte où l'Oise sert de limite.

GRAVES, le vade-mecum si précieux des archéologues de l'Oise, — soit dans les « *Répertoires archéologiques* », soit dans les « *Notices* » de cantons du département, donne toujours pour limite-Est des Bellovagues une ligne qui suit, *sur la rive droite*, le tracé presque rectiligne de l'Oise, depuis le confluent du Matz jusqu'à celui de l'Authonne (3).

(3) Exactement jusqu'au « *rû de Roanne* » sous Verberie.



Carte du Beauvaisis (Département de l'Oise)

Le Ressontois, le Coudunois, la région de Beauvais ; par contre, le Vexin français

V. BEAUAWAISIS



mien de Templeux

(siècle)

de Beaumont ne figurent pas comme parties
 attache : l'auteur le spécifie dans la légende.

enfin,

JULLIAN même n'avait-il pas antérieurement reconnu la limite « Oise » en écrivant, comme le rappelle L. A. Constans (César, Guerre des Gaules, t. I, p. 50, note 3) que les Suessions, habitants du Soissonnais, « dominaient le cours rectiligne de l'Aisne depuis l'aval de Berry-au-Bac jusqu'au confluent de l'Aisne ». (*Hist. de la Gaule*, t. II, p. 482) (— donc jusqu'à l'Oise) ?

Nous n'en finirions pas de citer les auteurs rangés à cet avis. Personnellement, nous nous tenons à l'arrêt du sage et prudent Adrien de Valois parce qu'il connaissait le mieux les textes anciens et pouvait travailler sur des documents que nous n'avons plus :

les Bellovaques occupaient une région comprise entre

l'Oise, la Seine (4), l'Epte et l'Aronde.

Voilà ce qui est certain.

Au surplus, la question de limites des Bellovaques a été traitée par une personne particulièrement qualifiée, feu le D^r LEBLOND, archéologue et numis-

(4) Il ne faut pas s'étonner de voir la Seine figurer parmi les frontières des Bellovaques. Le Vexin français devait dépendre de cette nation gauloise. Les anciens auteurs ont toujours considéré la chose ainsi. Elle ressort, d'ailleurs, des Commentaires. Les Parisii étaient voisins des Bellovaques, d'une part (D.B.G. I. VII, LIX, 5), des Aulerques, d'autre part (VII, LVII, 2,3 et LIX-5). Les Aulerques, à leur tour, se trouvaient voisins des Bellovaques, ce qui explique leur présence dans les troupes confédérées (VIII-VII-4). La conception du triple voisinage exige la présence des Bellovaques dans le pays compris entre l'Oise, la Seine et l'Epte, qui fait, en somme, partie de leur territoire naturel. Ce Vexin, appelé français sous les Mérovingiens, est resté longtemps rattaché à Beauvais au point de vue religieux et judiciaire : n'était-ce pas une survivance du passé ?

mate, qui fut longtemps l'éminent président de la Société académique de l'Oise, l'un des érudits les plus versés dans l'histoire du Beauvaisis.

Renvoyant à son ouvrage LE PAYS DES BELLOVAQUES (essai de géographie historique et numismatique, Caen, 1905), nous ne citerons que l'essentiel des résultats auxquels ont abouti ses recherches :

« Ainsi, on peut conclure, dit-il p. 14, que le territoire de la civitas des Bellovaques *ne devait pas s'étendre vers l'Est au-delà de la Rivière d'Oise* ». Ailleurs, p. 21, il ajoute : « En résumé, la cité des Bellovaques peut se retrouver, *pour une grande part de sa superficie, dans le Beauvaisis, comprenant les doyennés de Beauvais, de Bray, de Montagne, de Clermont, de Rissons (sur Matz), de Coudun, de Pont-Ste-Maxence et de Mouchy. Ce fut le pagus Belvacensis, signalé pour la première fois en 656, dans un diplôme de Clotaire III en faveur de l'Eglise de St-Denis* ».

★★

La plupart des auteurs estiment avec Longnon (cf. Labande, Histoire de Beauvais, 1892, p. 10) que les *pagus Rossontensis, Vindoilensis, Camliacensis* sont des adjonctions de pays n'appartenant pas initialement aux Bellovaques. Ceci nous fait donc bien retomber dans les limites générales fixées par Adrien de Valois. Le D^r Leblond a eu soin de mettre en évidence le phénomène dans une autre étude (Notes pour le Nobiliaire du Beauvaisis, 1913) où il définit et délimite avec soin ce qu'on entend exactement par « *Beauvaisis* » (t. I, Introduction).

« Je crois, dit-il page IV, que ce pagus (le pagus belvacensis, cité dans les actes du VI^e au XVI^e sc.) comprenant d'abord les vallées du Thérain et de l'Avelon, NOYAU PRIMITIF de la civitas des Bellovaques, absorba peu à peu trois pagi voisins :

le pagus Vindoilensis qui devint plus tard le doyenné de Breteuil (5) ;

le pagus Rossontensis, plus tard doyenné de Ressions,

et le pagus Camliacensis, depuis doyenné de Beaumont ».

.....

« En somme, ajoute le D^r Leblond (ibid.), le Beauvaisis se confondait sensiblement avec l'ancien évêché de Beauvais : doyennés de Bray, de Montagne, Breteuil, Ressions, Coudun, Pont-Ste-Maxence, Clermont, Mouchy (ou Monchy-le-Chatel) et Beaumont. [C'était à peu près le territoire du comté de Clermont au XIV^e sc. (Note 4, p. VI)].

A l'EST et au Sud-Est les vallées du Matz et de l'OISE le séparaient des évêchés de Noyon, de Senlis et de Paris ».

Bref, il existe, en faveur de la frontière de l'Est, l'assentiment unanime des auteurs anciens et modernes, — en particulier des auteurs locaux de toutes époques,

— la concordance des vieilles cartes du diocèse de Beauvais, de l'ancien comté de Beauvais et du comté de Clermont,

— l'affirmative donnée par l'ensemble des textes connus depuis le VI^e siècle.

C'est de plus une frontière NATURELLE dont le caractère géographique est singulièrement renforcé d'une empreinte historique peu commune : le procès de Jeanne d'Arc (6).

(5) Raison pour laquelle *Bratuspantium*, la capitale des Bellovaques, ne pouvait se trouver au lieu dénommé, à une époque récente, Bratuspance (Vendeuil-Caply) sur le territoire du pagus Vindoilensis.

(6) Jeanne d'Arc, faite prisonnière sur la rive droite de l'Oise à Margny-les-Compiègne, n'aurait pas été ju-

Nous ajouterons, à ces données, l'absence totale, — dans le passé comme dans le présent, — de l'adjonction « *en Beauvaisis* » à des noms de lieux de la rive gauche de l'Oise.

Il paraît non seulement illogique mais inadmissible qu'une portion de la Bellovacie ait dépassé, à un moment donné, une telle frontière naturelle, connue depuis toujours. La persistance de cette limite de sol et d'ethnicité dans les divisions administratives successives ou collatérales est un fait de la plus haute importance.

L'Oise a été la frontière Est du Beauvaisis,
de l'évêché de Beauvais,
du comté de Clermont,
de l'ancien évêché de
Beauvais,
de l'ancien comté de
Beauvais,
du pagus Belvacensis ;
(sans parler des petites divisions ou subdivisions) ;

On se demande vraiment pourquoi elle ne l'aurait pas été aussi
pour la Civitas Bellovacorum de la Gaule romaine,
et pour le territoire de la Nation bellovaque du Belgium, divisions qui, selon toutes probabilités, ont été plus rétrécies que le Beauvaisis, et qui sont, précisément, la cause première de cette immuable limite.

★★

Voyons cependant s'il est possible de soutenir l'in vraisemblable débordement vers l'Est qui aurait repoussé un coin de la frontière jusqu'à Ressons-le-

gée par l'Evêque de Beauvais si elle avait été prise sur la rive gauche. Il y eut un débat à cette occasion car l'évêque de Soissons revendiquait la tête de pont de Margny que l'on considérait comme lui ayant toujours appartenu.

long, aux portes de Soissons, et constitué une enclave bellovaque, en territoire suession, afin d'englober, dans une langue de terre longeant l'Aisne au Sud, la position de St-Pierre-en-Châtre.

La question subsidiaire du Rossontois

Au point de vue de Camille Jullian, St-Pierre-en-Châtre appartenait au territoire Bellovaque comme localité située dans un certain *pagus Rossontense*, ayant pour chef-lieu Ressons-le-long (Aisne) (7). Son opinion est basée sur les écrits de Dubuc et Jacobs.

DUBUC n'a pas émis d'idée personnelle ; il nous prévient (*De Suessionum civitate*, Paris, 1902, p. 111) qu'il a adopté celle de Jacobs : « *alius autem geographicus cujus sententiam libenter sequimur* ».

JACOBS imaginait un « *pagus Rossontense* » *théorique, uniquement* parce qu'il constatait, au voisinage du confluent de l'Aisne, la présence des trois mots : « *Ressons - le - long* », « *Rethondes* », « *Ressons - sur-Matz* » ; — conception étrange, en vérité, qui mérite d'être citée textuellement ! On la trouve dans un ouvrage de l'auteur intitulé : GÉOGRAPHIE DE GRÉGOIRE DE TOURS (Paris, 1858, p. 59) ; la voici : « *Rosson-le-long, non loin de Soissons, Rosson-sur-le-Matz, petit affluent de l'Oise, Rethonde, au confluent de l'Aisne et de l'Oise, répartis sur une étendue de 30 à 40 kilo-*

(7) En effet, Dubuc, p. 111 et suiv., détermine, comme suit, l'étendue de ce *pagus*, qu'il ATTRIBUE, LUI, AUX SUESSIONS : « *Præter Ressontium longum quod pagi caput erat, annumerabantur etiam in eo pago : Ambleny, — Arsy, — Bieuxy, — Bangy, — Cauly, — Croutoy, — Couloisy, — Cuvilly, — Courtieux, — Cutry, — Cuise-la-Motte, — la Forêt de Cuise, — Jaulzy, — Missy-aux-Bois, — Marigny-sur-Matz, — Montigny - Lengrain, — Margny-les-Compiègne, — Neufvy, — Osly, — Remy, — St-Baudry, — Trosly-Breuil, — Valsery, — Hautefontaine, — Breuil, — La Croix-St-Ouen, — Chelles, — Compiègne, — Fresnières, — Martimont, — Nouvron, — Vingré, — Ressons-le-long, — c'est-à-dire une bande assez étroite, le long et au-dessous de l'Aisne, débordant profondément à l'Ouest de l'Oise sans tenir compte du pays de Coudun. La division arbitraire de Dubuc, hâtons-nous de le dire, est purement fantaisiste ; elle ne repose sur aucune preuve et fait abstraction des territoires voisins.*

mètres, marquent, PEUT-ÊTRE, l'emplacement d'une peuplade celtique, les Rossontenses, voisins des Silvanectes et clients, soit des Suessions, soit des puissants Bellovaques ».

Un tel raisonnement ne pouvait manquer d'attirer les foudres de Longnon, à fort juste titre, car rien n'empêchait ainsi de voir le Rossontois un peu partout, ou de l'étendre, au moins, à Resson-l'Abbaye, au-delà de Beauvais. (Le mot Resson ou Rosson revient assez fréquemment dans l'onomastique de la Gaule ; il semble dérivé d'un celtique courant *Rossumagos*).

Le « Rossontois de Jacobs » apparaît comme une pure création de l'esprit ; il n'infirme ni ne confirme l'opinion de Jullian dont il fut cependant le point de départ. Nous sommes obligés de chercher ailleurs.

★ ★

« Les auteurs qui ont voulu déterminer l'emplacement du Rossontense (cité pour la première fois dans le traité d'Andelot, en 588), dit le D^r Leblond (*Le pays des Bellovaques*, p. 19), ont hésité entre Resson-le-Long (Aisne) et Resson-sur-Matz (Oise) : une des raisons qui a déterminé à placer le Rossontois dans l'ancienne Picardie (Resson-sur-Matz) est le voisinage du Senlisien. Il faut ajouter en faveur de la même hypothèse que Resson-sur-Matz devint plus tard le chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Beauvais ».

Au lieu d'entrer dans la polémique (8), reportons-nous aux deux textes sur lesquels elle prit naissance. Le plus ancien est celui de GRÉGOIRE DE TOURS (*Historia francorum*, IX, 20) :

« et quantum tertia domni Guntchramni exinde

(8) Cf. GUÉRARD — Essais sur les divers territoires, p. 149.
DESNOYERS — Ann. hist. 1859 - 1862.
LONGNON — Géog. de la Gaule au VI^e sc., pp. 416, 510

debita compétil, de tertia domni Childeberti, quæ est in ROSSONTENSE, domni Guntchramni partibus compensetur ».

Il s'agit d'un passage du traité d'Andelot où « il est convenu que le Roi Childebert possédera Senlis dans son entier et que le tiers qui en revient au Roi Gontran sera compensé à son égard par le tiers de Resson, appartenant au Roi Childebert ».

Le second texte est un passage de la vie de Saint-Amand, évêque de Maëstricht (585-675) :

« Cumque, ut moris habebat, euangelizandi gratiâ loca finitissima circuiret, RESSUNTHUM venit, quod IN PAGO BELVACENSI, SUPER ARONAM FLUVIUM situm esse dignoscitur ».

(ACTA SANCTORUM — 6 féb. — *Vita S. Amandi episcopi trajectensis* — p. 869 — 2^e col. — n^o 61).

★ ★

L'hésitation des auteurs, signalée par le D^r Leblond, se conçoit mal car une étude objective de la question conduit logiquement aux conclusions suivantes :

1^o) Il n'y a aucun rapport entre le Resson du Traité d'Andelot et le Resson de la vie de St-Amand.

2^o) Il existait deux Ressonnois à l'époque franque : — l'un, en territoire bellovaque, avait pour chef-lieu « *Le Vieux Resson* », près de Resson-sur-Matz (« *capella veteri Rossonnio* » dit l'ancien pouillé du diocèse de Beauvais, v. 1320) ; il est devenu le « *Decanatus de Ressonnio* », doyenné de Resson-sur-Matz (« *supra Maÿsum* ») (9).

— l'autre, en territoire suession, avait pour chef-lieu

(9) Le Decanatus de Ressonnio s'étendait sur Montigny, Mèry, Tricot, Lataule, Cuvilly, Séchelles, Ricquebourg, La Berlière, St-Martin-aux-Bois, Epayelles, Canny, Montiers, Angivillers, Estrées-St-Denis, Neuvy, La Neuville-Roy, Roy-sur-Matz, Moyvillers, Pronle-

Ressons-le-long ; il est devenu le « Decanatus de Vivariis » (10), doyenné de Vivières du diocèse de Soissons. La tête s'est déplacée de Ressons à Vivières.

3°) Ces deux *pagus* n'avaient rien de commun. Ils étaient séparés par un territoire très ancien, celui de Coudun, lieu celtique (11), qui devint le « *Decanatus de Couduno* » (doyenné de Coudun du diocèse de Beauvais), — probablement ancien *pagus* lui aussi (en tout cas très important à l'époque gauloise par les reliques qu'il nous a laissées). Les polémistes ont négligé bien à tort le Coudunois. Dans de telles questions, il ne faut pas seulement discuter sur les textes ; on doit tenir compte des lieux, des découvertes, de l'ensemble du passé, de la géographie, et, en général, de tout ce qui peut individualiser dans le temps et dans l'espace.

4°) Ressons-sur-Matz, « *in pago Belvacensi* », est relatif au texte de la *Vita S. Amandi*.

— Ressons-le-long concerne, au contraire, le traité d'Andelot, puisque son territoire touchait aux *Silvanectes*.

Adrien de Valois avait jugé les choses ainsi ; s'il ne l'a pas dit explicitement, comme on le lui reproche (pourquoi aurait-il parlé de *pagus* alors qu'aucun

roy, Grandvillers-aux-bois, Rouvillers, Cressonsacq, Hémévillers, Léglantiers, Ressons-sur-Matz, Ménévillers, Coivrel, Maignelay, Orvillers, Biermont, Belloy, Trois-estots, Moyenneville, Caurel, Montgérain, Wacquemoulin, La Neuville-sur-Ressons, Tricot, Mortemer, Laneuvilleroy, Gournay-sur-Aronde.

(V. Pouillés de la province de Reims — Auguste Longnon — 1908, 2^e p^{ie}, IX, Dioc. de Beauvais).

(10) Le Doyenné de Vivières, auquel appartenait Ressons-le-long, est le 4^e des 14 *decanatus* du diocèse de Soissons. Il était situé dans l'*Archidiaconatus major*, celui de Soissons (le diocèse en comprenait 4). Le compte de décimes de 1362 et le pouillé de 1572 ne font ressortir aucun changement dans ces divisions ecclésiastiques.

(11) *Cosdunos*, latinisé *Cosdunum*, le vieux mont.

texte n'en parle ?) ses paroles ne prêtent à aucune ambiguïté :

A propos du Rossontinse de Grégoire de Tours, il dit : « *esse omnino puto eum locum ad Axonæ fluminis ripas positum inter Augustam Suessionum et Vicum ad Axonam, hodieque Rossontum longum cognominatur. Qui vicus vetus nomen servat et cognomine suo testatur olim se majus aliquid quam nunc est fuisse, atque ab urbe Silvanectis XIII circiter leugas abest* ». (Notitia Galliarum, p. 480).

Et à propos du Rossontum de la Vie de St-Amand :

« *In vita Sti-Amandi episcopi Trajectensis aliud Rossontum video memorari in Bellovacis, in Bellovacensi pago locum, cui vocabulum est juxta Osannam fluvium, Aronnam alii legunt, quod Rossontum vulgo vocatur Resson et est unus ex IX archidiaconatibus ecclesie Bellovacensis, adjacetque Aronæ fluvio, a quo et Resson in Aronda cognominatur ; Aronda autem (Aronda) in Isaram decurrit e regione Compendii* ». (Not. gal. p. 480).

On ne peut donc pas s'appuyer sur le témoignage d'Adrien de Valois pour lui faire dire que le pays de Ressons-le-Long appartenait aux Bellovaques : nous avons vu plus haut sa façon de penser ; c'est, de toutes, la plus éloignée, peut-être, de cette idée.

★★

Mais, pourquoi aller chercher dans le Soissonnais, — *et près de Soissons*, — un Resson, *signalé dans le Beauvaisis*, alors qu'il y a, dans ce même Beauvaisis, au moins deux Ressons :

Ressons l'Abbaye, canton de Noailles,
et Ressons-sur-Matz, chef-lieu de canton.

Comme le texte spécifie, en même temps, qu'il s'agit d'une petite région située sur une rivière, il faut évidemment rejeter la première qui en est dé-

pourvue et examiner la seconde, celle de Resson-sur-Matz. Puisque, d'autre part, l'histoire ecclésiastique se trouve en jeu (vie d'un saint) on peut, sans grande chance d'erreur, envisager la division diocésaine correspondante : le « *decanatus de Rossonto* ».

Or, cet antique doyenné est situé
le long de l'Aronde
secus Aronnam.

Les différentes agiographies varient-elles à ce sujet ? — Non. Elles sont toutes d'accord.

Celle citée par Jullian dit :

« *in pago Belvacensi* locum cui vocabulum est *Rossonto, secus Aronnam fluvium* ». (Vita S. Amandi, 6 fév. I, p. 863 ?) (plus exactement A. SS 6 fév. I, p. 853 C).

une autre :

« *in pago Belvacensi* locum cui vocabulum est *Ressonto juxta Aronam fluvium* » (D. Mabilon, Vita S. Amandi, saec. II, p. 718).

une autre :

« *Ressunthum* venit, quod *in pago Belvacensi, super Aronam fluvium* situm esse dignoscitur ». (Acta sanctorum, 6 feb. Vita S. Amandi episcopi trajectensis, p. 869, 2^e col., n^o 61).

Etc...

Seules diffèrent les prépositions *secus*, *juxta*, *super*, relatives à l'aronde, *Aronna*, qui traverse le territoire du Decanatus de Rossonto (doyenné de Resson-sur-Matz) où elle prend naissance. Ce territoire est bien en Beauvaisis, « *in pago Belvacensi* », puisque c'est un des 9 decanatus de l'ancien Evêché de Beauvais.

A-t-on alors le droit de supposer, comme le fait Jullian, une erreur de lecture sur *r* et de mettre un *x* à la place ?

— Non. Une raison de philologie s'y oppose. Le texte cité par Jullian est le plus correct de tous : le nom de la rivière y porte deux *n*.

Par suite de ces deux *n*, A[?]onnam ne peut être lu Axonam car c'est précisément l'absence de double *n* qui a permis à Axonam de donner Aisne alors que Aronnam a donné Aronde (V. Longnon, *Noms de lieu*, n^{os} 118-119 : *onna* avait un *o* long, donc tonique, qui s'est conservé, tandis que celui de *ona*, atone, a disparu).

Il est facile de retrouver comment est née, chez Camille Jullian, l'idée de la substitution de *x* à *r*. A propos du texte de la Vita S. Amandi, Adrien de Valois, toujours très bien documenté, cite les deux lectures possibles *Osannam* et *Aronnam* (cf. supra p. 58).

Pourtant, tous les auteurs ecclésiastiques — (et Dieu sait si les Bénédictins et les Bollandistes étaient méticuleux !) — se sont mis d'accord sur *Aronnam* ; de Valois n'a pas hésité non plus à opter pour cette version. C'est qu'en effet, si l'on consulte la nomenclature des cours d'eau, rivières, ruisseaux ou rivelets du Soissonnais et du Beauvaisis, on ne trouve nulle part trace d'une Osande (*Osannam*). La première lecture est évidemment fautive : l'interposition visuelle et la confusion des lettres *o* et *a*, *r* et *s*, par suite de leur similitude graphique, est un fait qui n'étonne guère les personnes habituées à déchiffrer les vieux grimoires ; la confusion de l'*x* et de l'*r* est beaucoup moins admissible.

Au reste, la mention « *in pago Belvacensi* », c'est-à-dire « *en Beauvaisis* », sur laquelle aucune discussion n'est possible, aurait pu nous dispenser d'une semblable digression puisque l'Aisne n'a jamais été « en Beauvaisis » (12) et qu'il ne s'agit plus d'une

(12) Cf. supra p. 49 le texte de Jullian à propos de l'Aisne et des Suessions.

discussion « in civitate belvacensi » : nous sommes ici en pleine période historique, en présence d'un texte relatant un événement du milieu du VII^e siècle (St Amand fut élu évêque de Maëstricht en 649).

★★

On se demande aussi : pourquoi vouloir créer (sans aucun autre motif plausible que celui d'étayer la théorie hypothétique de St-Pierre-en-Châtre) cette pointe étrange, incompréhensible, du territoire bellovaque au-delà d'une limite géographique naturelle ? Pousser la Bellovacie jusqu'à Ressons-le-long, — aux portes de Soissons, — n'est-ce pas imaginer une sorte de « corridor polonais » ?

Et alors, les Bellovaques auraient été assez sots d'aller établir leur défense principale, en dehors du cœur de leur pays, sur une bande étroite au milieu de leurs ennemis, dans la région la plus mal choisie qui se put trouver, eu égard à leur sol ?

Ceci est en contradiction formelle avec l'historien : César ne fût-il pas surpris du bon sens et de la tactique dont firent preuve, en cette circonstance, ses adversaires barbares (« *consilia plena prudentiæ*, VIII, VIII, I) ?

Que devient également, dans une pareille hypothèse, la zone frontière évacuée avec soin (« *namque esse undique diligenter demigratum* », VIII, VII, 2) ? — On ne peut pourtant plus, cette fois, reculer la limite des Bellovaques au-delà de Soissons !

★★

S'il est normal que le Rossontois, le pays de Ressons-sur-Matz ait été réuni à une époque indéterminé à la Bellovacie initiale, — (nous croirions volontiers au moment du partage du royaume de Clovis par ses fils qui se taillaient des héritages en véritables barbares), — il n'en est pas de même pour cet autre

Rossontois, la pointe de Ressons-le-Long. Celle-ci est restée au royaume de Soissons et il semble bien, là encore, dans toutes les découpages mérovingiennes, que l'Oise ait gardé son rôle de limite intangible puisque les divisions s'y effectuaient surtout en longueur.

Même si le Rossontois Beauvaisien a appartenu aux Bellovaques, contrairement à l'opinion des auteurs les plus qualifiés, cela ne modifie en rien notre limite-Est de l'Oise puisqu'il n'y touchait pas.

★★

Plutôt que d'imaginer pour les besoins d'une cause, déjà peu défendable, une hypothèse incohérente, il paraît donc préférable à tous points de vue de s'en tenir, avec les anciens et la majorité, pour ne pas dire l'unanimité, à la logique, à la géographie, à l'histoire et à l'expérience.

Ressons-le-long, *nettement en Soissonnais*, n'a jamais été en Beauvaisis ; et, comme le Beauvaisis représente l'extension la plus grande que l'on puisse faire de l'ancien Evêché ou de l'ancien comté de Beauvais, à *plus forte raison* n'a-t-il jamais appartenu à la Civitas Bellovacorum, et *encore moins* à une portion plus restreinte de cette région,

le pays des Bellovaques.

CONCLUSION SUR LA FRONTIÈRE EST

La frontière-Est des Bellovaques, à la hauteur de la route millénaire du Soissonnais, est une limite connue de temps immémorial. Jamais personne n'aurait osé la modifier s'il n'avait fallu un jour justifier une position erronée du pivot des opérations de la 2^e campagne de César. Les promoteurs de St-Pierre-en-Châtre en étaient tellement persuadés qu'ils ont préféré se contredire plutôt que d'y toucher.

II

LES DIVERSES HYPOTHÈSES

César a opéré la concentration de son corps expéditionnaire (4 légions plus les contingents auxiliaires) chez les Suessions (VIII, ch. VII), à l'Est du Beauvaisis

(*camp de concentration* en Suessionie).

« Quand il a réuni ces troupes, il marche contre les Bellovaques, (pour pénétrer chez eux il n'avait pas d'autre chemin que la route naturelle du Soissonnais ; il fallait qu'il franchisse l'Oise)

(1^{re} avance)

campe sur leur territoire

(passage de la frontière).

et envoie dans toutes les directions des détachements de cavalerie... » (*His copiis coactis ad Bellouacos proficiscitur castrisque in eorum finibus equitum turmas dimittit...*) (VIII, VII, 1).

(*camp de passage*, 1^{er} camp en Bellovacie)

(attente).

En possession des renseignements dont il a besoin pour poursuivre sa route, il se met *de nouveau* en marche, dans un ordre donné (VIII, ch. VIII) ;

(2^e avance).

— traverse une zone désertée « où l'on avait procédé avec soin à une évacuation totale » (*namque esse undique diligenter demigratum*) (VIII, VII, 2) ;

(*x camps journaliers ?*)

— arrive en présence des ennemis ; ..

(devant le *locum excelsum*)

N'ayant pu les décider au combat, établit son camp, devant leurs positions ; et le fortifie (VIII, ch. IX). ..

(*camp retranché*)

★

Ainsi, la lecture, même superficielle, des Commentaires ne peut laisser subsister aucun doute à l'esprit :

les opérations, *dès le début*, se sont déroulées en territoire bellovaque : l'armée gauloise s'était retirée à l'intérieur du pays ; les travaux de César, effectués devant elle, ne peuvent se rencontrer sur la frontière et encore moins, en dehors de cette frontière.

Toute identification proposée qui n'est pas rigoureusement située à l'intérieur du territoire bellovaque ne peut donc être acceptée sans erreur grossière.

Pour déterminer, avec le maximum de certitude, le théâtre des opérations de la campagne, la prudence la plus élémentaire exigeait de retenir et d'étudier seulement les positions comprises entre l'Aronde, l'Oise, la Seine et l'Epte, dans les limites de sécurité, établies, sur les données les plus anciennes, par de Valois : (« *Eumenius in Panegyrico Constantio Cæsari dicto BELLOVACUM SOLUM appellat : quod Isarâ, Sequanâ, Ittâ et Aronâ fluviis terminatur* ». — Not. gall. 1675, p. 79).

★★

Se trouvent, en conséquence, rejetées d'office, comme *formellement contraires aux textes des Commentaires*, les hypothèses suivantes :

- | | | |
|---------------------------|---|---------------------------|
| 1 ^{er} groupe 1° | celle de d'Allonville — abords de Liercourt (Somme). | <i>chez les Ambiens.</i> |
| 2° | celle de Peigné-Delacourt (<i>la première</i>) — forêt de Laigue et parc d'Offémont
(abandonnée par son auteur). | <i>chez les Suesions.</i> |
| 3° | celle de Von Gœler — à l'entrée de la forêt de Compiègne, sur les hauteurs au S.E. de Pierrefonds. | <i>chez les Suesions.</i> |



- A** - Ressontois Beauvaisien
(Beranatus de Rossonio)
- B** - Ressontois Soissonnais (?)

Le Beauvaisis actuel
 (d'après la carte, la plus récente, de Jean Tremblot)
 et
La ZONE de SÉCURITÉ
 (celle la plus fourée)
 pour les recherches sur les Bellovaques.

- 4°) celle de de Saulcy, — Creuly, — Napoléon III, — Rice - Holmes, etc. (généralement adoptée par les historiens et considérée comme dogme par tous les ouvrages classiques) — Saint-Pierre-en-Châtre (Mont-St-Pierre — Mont-St-Marc) dans la forêt de Compiègne *chez les Suessions.*
- 5°) celle de Noirette — dans les environs de Noyon *chez les Viromandues.*
- groupe 6°) celle de Bailliencourt — forêt de Compiègne, vers Champlieu *chez les Silvanectes.*
- 7°) celle de Vatin, — Litonnois — camp de Gouvieux *chez les Silvanectes.*

★ ★

Restent les hypothèses dites « de la rive droite de l'Oise » :

1°) celle de Rose — (M^r Ganelon, dans le Coudunois).

Nous sommes malheureusement obligés de l'éliminer car elle est située sur la rive gauche de l'Aronde et, comme telle, ne présente pas une garantie de lieu suffisante : nous ne savons pas à quelle époque

(1) Il est assez curieux que les hypothèses du premier groupe, les plus éloignées de la condition fondamentale, aient été le plus facilement adoptées à une époque où l'on savait pertinemment que les emplacements visés appartenaient, sans conteste, à des nations voisines des Bellovaques : il ne venait même pas à l'idée de soutenir le contraire comme il apparaît dans les écrits du temps.

Celles du 2^e groupe, par contre, n'ont eu aucune vogue tandis qu'elles auraient pu bénéficier du doute de clientèle : on arguait alors pour savoir si les *Viromandui* et les *Silvanecti* devaient être ou non rattachés aux Suessions, question qui ne se pose même plus aujourd'hui : « Pour pouvoir qualifier le territoire suession de « très vaste » (« *fines latissimos* », D.B.G. 11-IV-5), dit fort judicieusement L.A. Constans (César — Guerre des Gaules — t. I, p. 50, n. 3), il faut y englober celui de plusieurs tribus vassales, les *Viromandues*, les *Silvanectes*, les *Meldes* ».

cette région actuelle du Beauvaisis, au-dessus de l'Aronde (Coudunois et Rossontois) a été rattachée au territoire Bellovaque. Tout porte à croire qu'il s'agit là de démembrements des Viromandui à l'époque franque. — *In dubio abstine !*

2°) celles du « Mont-César » ou des « Beauvaisiens ».

(Loisel — Louvet — Denis Simon — Devic — D. Grenier — Cambry — Graves).

Elles nous entraînent à une étude spéciale.

3°) celle de Clermont.

(XVIII^e sc. — Peigné-Delacourt, — Henri Martin, — Plessier).

Elle fait l'objet de la présente recherche.

**LA RÉGION DE HERMES
ET DU MONT-CÉSAR**

Hermes [*Harmes*, 1179, 1193, 1231, 1244, 1279, 1681 ; — *Harmæ* (as), 1154, 1165, 1237] est la « *terra hermarum* » de 1136, cette « terre des friches » où s'élevait jadis le vicus gallo-romain de Rotomagus, dont une inscription, parmi tant de découvertes intéressantes, a décélé le nom.

Hermes, le Ratumagos Bellovacorum, a été le Rouen du Beauvaisis comme il y avait le Rouen de Touraine, le Rouen des Silvanectes, le Rouen des Véliocasses (l'actuel Rouen), et sans doute, beaucoup d'autres.

Pour confirmer l'exactitude de l'inscription, trouvée sur le sol de Hermes, un lieu-dit du terroir porte encore le nom de « *Rouen* » (1).

Les fouilles de Hermes, prolongées pendant toute la fin du XIX^e siècle, ont été extrêmement productives. Leur résultat a donné lieu à une importante Bibliographie (2). Elles ont démontré, au « Mont de Hermes », l'existence d'une agglomération successivement

préhistorique,

(1) Alfred Holder — *Alt. cellischer sprachschatz* :

Rotomagus - Rotomo = Ratumagos.

Rätû-mâgôs *feld am* Ratu-s, Rofa, Rotobeccus.

Ratumagos - Rotômagus *über* Rotomaus (*mit gesch-*

wund, g) Rotômus, Ro-uem, Roem zu Rouen.

(2) V. D^r Soubeiran — Archéologie du département de l'Oise, 1^{re} partie, p. 99.

gauloise (*Ratumagos*),
gallo-romaine (*vicus Rotomagus*),
franque (*vicus Rotomagensis*) ;

mais n'ont fourni aucune trace de circonvallation, aucun reste de pont militaire en bois, sur la Trye ou le Thérain.

★★

Le « Mont-César » de Bailleul-sur-Thérain a fait l'objet de fouilles méthodiques et d'une très remarquable étude archéologique et historique qui est un modèle du genre. (Le Mont-César de Renet, 1879).

C'était un oppidum gaulois, occupé ensuite par les Romains. Renet a démontré, à l'aide du mobilier archéologique et des médailles, que cette position de premier ordre, qui commandait *Cæsaromagus* (Beauvais), demeura poste permanent jusqu'à la fin des temps gallo-romains.

Les médailles n'ont pas confirmé son occupation par César, comme on l'avait cru.

★★

Plusieurs hypothèses, courantes jadis, abandonnées seulement dans la seconde moitié du XIX^e sc., ont placé, dans la région de Hermes, le théâtre des opérations de la 2^e campagne contre les Bellovaques. Elles reposent toutes sur une vieille opinion, admise sans avoir été discutée, que voici résumée, dans sa forme vague, par Loisel (*Mémoires du Beauvaisis*, 1617, p. 7) :

« Nous reconnaissons encore les lieux où ces camps et combats de César ont été dressés et donnés, qui sont les collines, plaines, marais et bois d'entre Froidmont, Bresles, le pont de Hermes et autres proches, et signamment la montagne laquelle, jusqu'à huy, reçoit le nom de Mont-César ».

Il ne s'agit là que d'une simple opinion sur laquelle brodaient, plus ou moins, les historiens régio-

naux à l'aide de leurs idées particulières ; elle ne fit jamais l'objet d'une étude sérieuse et approfondie sur le terrain.

Au début, elle plaçait les Bellovaques de préférence au Mont-César.

A la suite des découvertes, nombreuses et importantes, d'objets romains, faites sur le mont de Froidmont, qui alimenta pendant longtemps les cabinets d'Europe, on donna à celui-ci le nom de « Mont-César » (3) : l'imagination l'attribua à César même et on plaça sur lui le camp des Romains.

★★

Mais, en prenant la Région de Hermes et du Mont-César comme pivot, on peut établir quatre systèmes différents suivant l'emplacement que l'on assigne aux armées en présence et selon que l'on envisage pour vallée intermédiaire (*intermissa*) celle de la Trye ou celle du Thérain :

(Position des Romains)	(Position des Bellovaques)
I. Mont-César	Mont de Hermes
II. Mont de Hermes	Mont-César
III. Mont-César	Mont de Hez
IV. Mont de Hez	Mont-César

Hâtons-nous de dire que les hypothèses, qui prennent le « Mont-César » pour position des Romains et qui sont aussi les plus récentes, s'appuient surtout sur la dénomination *moderne* de cette colline isolée.

★★

La première solution [Mt-César (*Romains*) — Mt de Hermes (*Gaulois*)] ne peut être retenue :

César venait de l'Est, — du pays des Suessions ; il ne pouvait donc avoir, entre lui et un pays allié,

(3) On constate le même phénomène au « Camp-César » de Gouviéux.

l'immense armée ennemie qu'il lui aurait fallu ou traverser les armes à la main, ou contourner par un très long trajet, en passant dans des zones insoumises (Véliocasses, Atrébates) Ceci est absolument contraire au texte qui spécifie bien que César est arrivé en présence des alliés, sans coup férir, à travers un pays vide d'habitants (*namque esse undique diligenter demigratum*, VIII, VII, 2)

D'autre part, les retranchements du Mont-César apparaissent plutôt comme une adaptation de basse-époque de l'enceinte de l'oppidum gaulois que comme un travail purement romain.

★★

Dans la deuxième et quatrième solution, II [Mt de Hermes (*Romains*) — Mont-César (*Gaulois*)] et IV [Mont-de-Hez (*Romains*) — Mont-César (*Gaulois*)], le Mont-César, bien petit pour plus de 100.000 combattants n'est pas « un lieu élevé, dans une forêt entourée de marais » : c'est seulement une colline très forte, entourée de marais. Derrière lui, pas d'*ultiores silvas* ! Et surtout, — surtout, — pas de *jugum* voisin !

En ce qui concerne spécialement la solution II : aucune trace de pont de bois ; c'eut été inutile pour traverser la Trye, peu marécageuse. Sur le Mont-de-Hermes d'où la vue ne donne plus du tout l'impression d'une vallée « magis in altitudinem depressa quam late patente » (—et d'ailleurs peut-on parler de vallée en présence d'une butte isolée ?) — ni fossés, ni épaulements !

★★

La troisième solution [Mont-César (*Romains*) — Mont-de-Hez (*Gaulois*)] qui de toutes, paraît la meilleure, est due au savant bénédictin Dom Grenier ; Cambry l'a adoptée ; Graves en a parlé sans prendre

position. Elle n'a jamais eu d'autre prétention que celle d'une simple explication.

Pour parvenir jusqu'au Mont-César, depuis la frontière de l'Oise, César aurait eu à traverser une région difficile, en partie couverte de forêts et semée d'embuscades, soit qu'il ait suivi la route normale et unique de l'Aisne, soit qu'il ait emprunté la rive gauche du Thérain (dans ce dernier cas il aurait été constamment menacé de flanc). Il ne serait pas arrivé brusquement en face de l'ennemi puisqu'il l'avait sur le côté gauche. La tête de cet ennemi ne se trouve plus sur « un lieu élevé, dans une forêt entourée de marais » mais sur l'un de ces nombreux camps an-historiques en éperon, si fréquents sur les bords de l'Oise et du Thérain. — Plus de forêt entourée de marais ! — Une vallée *large*, au milieu de laquelle coulait une rivière importante d'accès difficile dont la profondeur eut exigé un *pons* et non un *pontes*, séparait les deux camps. Plus de zones de fourrageurs ! Le « Mont-César » répond bien mal aux conditions nécessitées par l'établissement du corps expéditionnaire qui, ne pouvant s'établir tout entier sur lui, aurait été obligé d'emprunter le Mont de Hermes, d'où une armée d'attaque, déjà faible, divisée, séparée par une rivière. — Où et comment aurait-on pu dissimuler la XI^e légion ?

L'explication de Dom Grenier, excellent compilateur mais très mauvais topographe, est un travail de cabinet. Dès qu'on applique le texte au terrain, elle ne vaut plus rien.

Pour donner quelque secours à cette thèse légère, on a bien signalé la présence d'une voie ancienne « la chaussée Ferronne » qui traversait la vallée du Thérain, au gué de Bailleul, et du « Château Brabançon » gagnait le « larris de Hez », mais cette *chaussée* en pierres n'était ni un *pons*, ni un *pontes* de bois ; elle n'a pas eu une durée éphémère puisqu'elle a laissé

une trace dans l'onomastique ; elle n'apparaît pas sous le jour d'un travail hâtif et momentané. Le Mont-César, poste permanent, a été le siège d'une garnison romaine pendant plusieurs siècles : la « chaussée Ferronne », si elle est antérieure au Moyen-Age, doit probablement sa raison d'être à cette circonstance, mais elle n'a rien à voir avec la conquête.

*
**

Enfin, et surtout, la région de Hermes, quelles que soient les hypothèses envisagées qui la concernent, si elle se trouve bien en territoire sûrement bellovaque, ne nous fournit pas plus que les autres, la réunion indispensable, dans un cadre précis, des trois preuves fondamentales

camp retranché romain, pontes, jugum,
indissolublement liées ensemble, que seule présente la région de Clermont.

PONT ROMAIN DES MARAIS DE BREUIL-LE-SEC.

Planche 1

Fig 1^{re}
Vestiges du Pont.

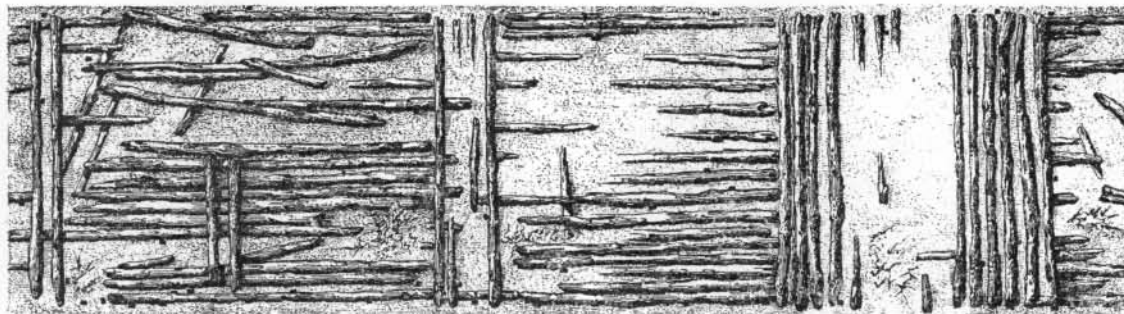
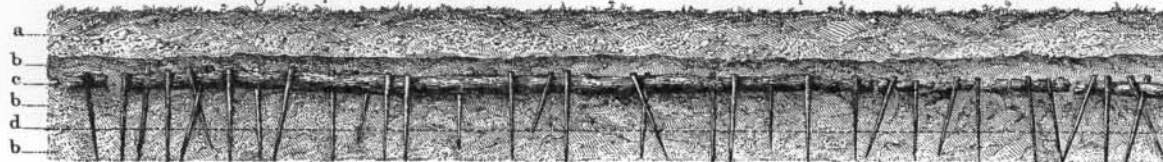


Fig 2.
Coupe du terrain.

montrant la situation des vestiges du pont relativement au niveau du sol actuel et au plan d'eau de la fosse d'extraction de tourbe.



Légende de la Fig. 2.

a. Décomble.	c. Vestiges du pont.
b. Tourbe.	d. Plan d'eau.

Fig. 1^{re}
Élévation longitudinale sur six mètres de longueur.

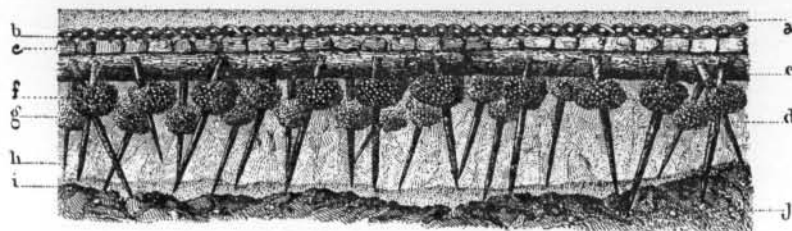


Fig. 2.
Coupe transversale sur la largeur normale du pont

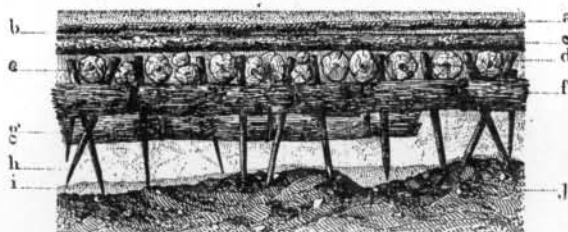
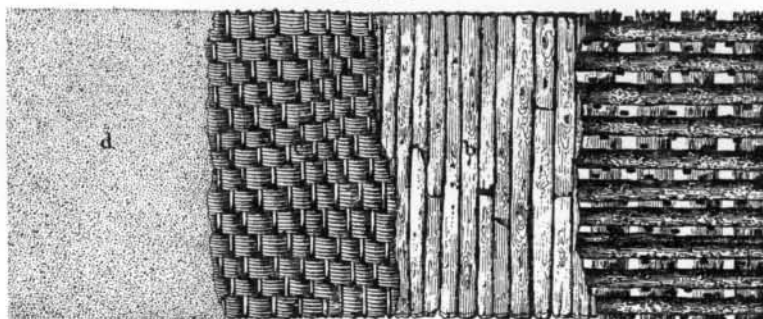


Fig. 3.
C. Plan du tablier, sur une longueur de 10 mètres:
a Longrines, têtes des pieux et fascines; b Madriers formant plancher,
c clayonnage, d Sable formant ballast.



Légende des Fig. 1 et 2.

- | | |
|----------------------------|---|
| a — Gaiuche de sable | f — Fascines. |
| b — Clayonnage. | g — Fascines supplémentaires. |
| c — Madriers en traverses. | h — Tourbe liquide. |
| d — Pneu.c. | i — Sable formant le fond de la vallée. |
| e — Longrines | j — Terrain naturel. |

LE GROUPE "JUGUM-PONTES-VALLUM"

A

La Question du Pont

Un malentendu, basé sur un terme impropre, a beaucoup nui à l'identification si précise de Peigné-Delacourt.

Dès le début de la fameuse découverte de Breuille-Sec, on a appelé « pont-romain », « pont-de-bois », « pont-de-charpente-et-fascines », « pont » (tout court) une œuvre qui n'avait rien de commun avec ce que l'on désigne habituellement par le mot « *pont* ».

Les COMMENTAIRES, en l'occurrence, nous parlent de « *pontes* ». Or, dans César, de même que *castra* (pluriel) n'a pas le même sens que *castrum* (singulier), de même *pontes* (pluriel) n'a pas le même sens que *pont* (singulier). On ne saurait trop le répéter : le mot « *pontes* » ne signifie pas « *des ponts* ». Aussi, L.-A. Constans, dans son édition de haute précision de la GUERRE DES GAULES (Paris, 1926, t. II, p. 293), a-t-il rompu délibérément avec la coutume traditionnelle : cherchant à exprimer le plus exactement possible l'idée de l'auteur, il a traduit *pontes* par « passerelles ». Cette expression est encore trop loin de la réalité : n'ayant pas de mot correspondant en français, nous préférons laisser celui de *pontes* pour éviter toute ambiguïté.

★★

Qu'était-ce donc qu'un *pontes* ?

La connaissance des auteurs latins et l'étude particulière du « De Bello gallico » permettent de le définir :

une CHAUSSÉE de bois, jetée sur un marais pour le passage de l'artillerie.

Sorte de tablier, identique à celui d'un pont de bateaux, le *pontes* n'avait ni piles (ou palées) ni garde-fous. Il reposait sur un lit transversal de fascines (*fagots*), comblant le fond de la dépression fangeuse à traverser, et destiné à lui donner une assiette horizontale. On maintenait l'ensemble à l'aide de piquets.

Un *pontes* est un travail de fortune, dénué de tout appareil (1). Il fallait l'établir très vite avec les matériaux grossiers, sommairement appropriés, qu'on avait sous la main. Œuvre passagère par excellence, il n'était pas fait pour la durée et n'avait aucune prétention à l'esthétique.

Chercher dans cette chaussée rudimentaire des traces artistiques et grandioses auxquelles les Romains nous ont habitué, c'est vouloir donner au prosaïsme de première utilité un sens idéal qui lui manque essentiellement. Ce phénomène d'aberration, assez fréquent, n'a pas manqué de se produire à Breuil-le-Sec : les esprits ont eu du mal à admettre que l'assemblage de charpente exhumé des marais était un travail romain. Cependant tous ceux qui l'ont examiné — et parmi eux les adversaires les plus irréductibles de la théorie de Peigné-Delacourt (2) — ont dû s'incliner et le reconnaître comme tel. Seul, Alexan-

(1) L'usage des *pontes* était encore très répandu au Moyen-Age dans l'attaque des châteaux-forts et des places de guerre. C'est à l'aide de *pontes* qu'on comblait les fossés pour pratiquer l'« eschiellage ». (Cf. les sièges de Jeanne d'Arc).

(2) Entre autres DE SAULCY.

dre, le traducteur de l'Histoire Romaine de Mommsen (t. VII, app. p. 345, 1869), incompetent en archéologie comme il l'avoue lui-même, n'a pas su se prononcer : son ignorance, bien excusable mais fort néfaste, a laissé peser un doute qui dure encore.

En dehors des objets spécifiques, trouvés à la surface (3), et sur lesquels il semble seulement qu'on se soit basé, il y a deux raisons indiscutables qui obligent à considérer l'ouvrage en bois de Breuil-le-Sec comme romain : ce sont *la tourbe* et *le mode de construction*.

LA TOURBE.

La tourbe, dont on connaît le pouvoir conservateur, a enrobé la vieille charpente d'un linceul inaltérable ; du jour où elle l'a envahie, elle a préservé ses restes jusqu'à nous comme elle l'a fait, ailleurs, des mammouths et de tant d'autres choses.

Or, *dans toute la région*, en particulier dans la vallée de la Brèche, la formation de la tourbe, due à l'exhaussement progressif des mousses du genre *Hypnum*, a débuté quelques siècles seulement avant l'époque romaine : la science permet d'affirmer qu'elle ne remonte pas à plus de 2.500 ans. Le règne de l'*Hypnum* a pris fin vers le XI^e siècle, lorsque, sous l'essor monastique, la mise en culture intensive du sol (en l'espèce, le développement de la vigne sur les Côtes) a modifié le régime des eaux de sources (4).

Le *pontes*, construit sur une couche de tourbe de 0 m. 50 environ, s'est trouvé, *dans la suite*, envahi et enfoui par une poussée de plus de 1 m. Lors de la découverte, la surface supérieure de la tourbe gisait sous 0 m. 60 de « décomble ».

(3) Dont une portion de bouclier romain.

(4) La limpidité des eaux est une nécessité vitale de l'*Hypnum*.

L'étude attentive des coupes du sol est ici une garantie de l'âge.

LE MODE DE CONSTRUCTION.

200 mètres seulement du *pontes* ont été découverts et détruits par l'extraction de la tourbe, aujourd'hui abandonnée. Les sondages effectués en 1868 ont démontré que sa longueur totale dépassait 800 m. C'est donc 600 mètres environ qui subsistent dans leur gangue et qu'il serait du plus haut intérêt à explorer avec précaution, et méthode. Le sol, heureusement, garde une preuve aussi précieuse ! Faute de pouvoir procéder à un examen direct, nous sommes cependant parfaitement documentés par les différentes descriptions de l'époque, dont la plus détaillée est celle de Peigné-Delacourt (*Etude nouvelle...*, 1869, p. 22-23) ; de plus, les excellentes planches de E. Plessier (*ibid*, pl. I et II) nous donnent, avec une « exactitude remarquable » les plan, coupes et élévations. L'étude attentive de ces documents n'a jamais été faite car, n'attachant aucune importance à cette découverte, on y jette généralement un coup d'œil distrait. Elle est pourtant fort concluante.

Le *pontes*, tout rudimentaire qu'il apparaisse en raison de ses matériaux de fortune (troncs de chêne, de bouleau..., abattus dans le voisinage (5) et utilisés tels quels), n'en est pas moins une *œuvre savante*, construite selon la technique militaire romaine.

Un lit de fascines, formées des branches d'abatis, a d'abord été jeté au fond de la vallée pour consolider un terrain mouvant et semé de sources. Plus ou moins épais suivant la profondeur ou la résistance du sous-sol, ce remblai de fagots permettait, sans doute, d'obtenir l'*horizontalité dans un minimum de temps*, mais il présentait aussi l'immense avantage de

(5) Au Breuil d'Autreville et à Breuil-le-Sec (*Breuil* du celtique *broialos*, bois).

ne pas constituer un barrage étanche pour les eaux de faible débit.

Sur lui fut établi, *en long*, un rang de forts troncs d'arbres (longuerines), *espacés d'un pied*, comme on le fait encore de nos jours, des solives et chevrons. Les pièces de bordure, *margines* (sablères) sont équarries à la hache sur deux faces pour empêcher le roulement. Elles s'emboîtent entre deux chevilles dépassantes (broches), *fibulæ*, emmanchées dans des trous percés à chaque extrémité de poutrelles espacées. L'écartement des *sablères* était ainsi maintenu constant.

L'assemblage, renforcé par un lien d'osier, fait supposer que l'on procédait au lancement à l'aide de châssis tout préparés, d'où une très grande rapidité de travail.

Des échelas, entrecroisés en X, traversant les fascines et fichés dans le sol naturel, maintiennent les longuerines en place, tout en empêchant l'affaissement ou la dislocation de l'ensemble. Les têtes des piquets sont soigneusement arasées pour ne pas gêner la superstructure.

Le rang de longuerines supporte une couche de traverses jointives, toutes rigoureusement de même longueur.

Un clayonnage s'étale sur le solide plancher.

Enfin, une couche de sable, formant ballast (6), achève de supprimer les dernières aspérités.

L'antique charpente de Breuil est donc bien une chaussée de bois dont voici deux autres caractéristiques romaines :

1°) l'entrée du pontes était pavée.

(6) Peigné-Delacourt suppose que cette « légère couche de sable terreux témoigne l'emploi de mottes de gazon formant la superficie ». — C'est possible et cela revient au même.

Un affouillement de culture a récemment mis à jour le gros empierrement du début, conséquence d'une prescription réglementaire ; SUIDAS, au mot $\zeta\epsilon\delta\gamma\mu\alpha$, dans un passage qu'il cite d'EUNAPIUS, à propos de l'établissement par les Romains de leurs ponts militaires, dit, en effet : « *ils se mettent d'abord à paver l'entrée du pont* ».

2°) la largeur du *pontes* est *exactement de 13 pieds romains* (3 m. 86) (7), autre application du règlement militaire, mais celle-ci *rituelle* et, religieusement, *obligatoire*.

Ce simple chiffre de XIII pieds constitue, à lui seul, la marque de fabrique la plus authentique qui puisse être : « *Imparem enim numerum observari moris est* » (Végèce, lib. III, cap. VIII) (8).

★ ★

Le *pontes* de Breuil-le-Sec est *indubitablement* militaire et romain. Etabli selon des règles que ne désavoueraient pas nos officiers du Génie, seuls des ingénieurs romains pouvaient, à cette époque lointaine des débuts de la tourbe, le réaliser. De plus, il est dû à César, — et à César seul :

Si on le compare au pont du Rhin, décrit au chap. XVII du livre IV des Commentaires, on trouve qu'il comporte *strictement* les mêmes éléments de tablier, savoir :

- 1° — *trabes*, (les poutrelles maintenant l'écartement des sablières),
- 2° — *derecta materia*, poutres dans le sens du pont (longuerines),
- 3° — *longurii*, traverses formant plancher,

(7) Tous les madriers formant traverses ont été coupés sur 'e même gabarit.

(8) La largeur d'un travail de ce genre ne pouvait être, au point de vue militaire romain, que de 9, 11 ou 13 pieds. (Cf. Végèce, *ibid*).

4° — *crates*, clayonnage.

Peigné-Delacourt parle d'un dispositif spécial pour maintenir l'écartement des sablières : il en donne la figure (pl. III - 4). Ce sont les fameuses *fibulæ*, mentionnées à propos du pont du Rhin (IV, XVII, 6), ces « crampons » dont il est « difficile de se faire une idée précise », dit Constans (César, Guerre des Gaules, 1926, t. I, p. 108, note 3). En terme de métier, on les appelle encore aujourd'hui des « *broches* ». Il y en a bien deux, à chaque extrémité des *poutrelles*, comme le dit César (IV, XVII, 6) : « *binis utrimque fibulis ab extrema parte distinebantur* ».

Le soubassement de fascines est également conforme aux renseignements fournis par le « De Bello Gallico » (l. VII, ch. LVIII, 1 — Campagne de Labienus contre les Parisii).

On peut même affirmer avec une très grande certitude que le *pontes* de Breuil dénote la main de l'un des deux ingénieurs en chef (9) qui accompagnaient César dans ses campagnes.

*
**

Nous sommes en présence d'une œuvre dont l'espèce n'a pas été répandue à profusion dans les Gaules. Tout au plus peut-on, historiquement, citer deux *pontes* de cette catégorie : un chez les Ménapiens (Belgique actuelle) (10) (D.B.G. l. VI-VI-1) ; — un chez les Bellovaques (VIII, XIV, 4). Ils appartiennent l'un et l'autre aux opérations militaires de César.

Le *pontes* de Breuil-le-Sec relie les coteaux de la rive gauche de la Brèche au monticule de Crène (*jugum*), inutilisable en toute autre circonstance. Il se

(9) Et plutôt celle du fameux Mamurra, « *præfectus fabricum C. Caesaris in Gallia* » (Pline, Hist. nat. XXXVI, IV, 48).

(10) On vient, paraît-il, de le découvrir, également dans la tourbe.

trouve *en dehors* de toutes les voies de communication anciennes qui passaient à droite ou à gauche du monticule, les plus proches empruntant soit le Val de Giencourt, soit celui de Rotheleux. Sa situation est tout à fait **déplacée** au milieu d'une zone de gués.

Les troupes romaines, entraînées et aguerries, habituées à traverser des fleuves comme la Loire ou la Tamise, avec de l'eau jusqu'au cou, n'avaient pas besoin de ponts pour franchir la Brèche. Pourquoi leur aurait-on évité de se mouiller les pieds dans 40 ou 50 centimètres d'eau ? Seule la nécessité d'amener des machines sur le Mont-de-Crène, en vue de l'assaut de Clermont, justifie la présence du *pontes*. C'était bien là son rôle et il n'a pu avoir, à travers les âges, d'autre destination que celle indiquée par les Commentaires. Aucune attaque de Clermont n'a eu lieu, depuis, par le Sud-Est. César cherchait à couper la retraite des derniers contingents Bellovaques : celle-ci s'effectuait par la route gauloise de Clermont à Hermes. Il devait donc pousser une pointe dans l'angle de cette route, par conséquent, occuper le Mont-de-Crène : le texte d'Hirtius est fort explicite sur ce point.

★★

Le *pontes* de Breuil-le-Sec apparaît effectivement comme une œuvre d'un jour. Il n'a laissé aucune trace dans l'onomastique, tandis que, non loin de là, persiste le souvenir de deux autres ponts antiques : l'un au lieu-dit « le pont », sur le territoire de la même commune, a disparu depuis si longtemps que les traces mêmes des chemins d'accès sont effacées ; l'autre, le « Pont-Gaillard » (11), sur la commune de Clermont, est indiqué aujourd'hui par le Faubourg du Pont-de-Pierre. Abandonné aussitôt après l'avance

(11) *Gaillard*, de *gallus ardens*, en toponymie, signifie gallo-romain.

des troupes romaines, le *pontes*, en effet, n'ayant plus aucune utilité, n'avait plus de raison d'être : il disparut rapidement sous la végétation active du marais ; la tradition de son existence s'éteignit non moins vite. Les autres gués du voisinage devinrent des passages ou des ponts plus commodes, même pour se rendre au Mont-de-Crène, — tant les besoins civils sont souvent différents des nécessités militaires. N'est-ce pas là l'histoire de la plupart des « voies stratégiques » ? L'abandon, cause habituelle de ruine, fut pour le *pontes* une cause de préservation : si l'on avait continué à utiliser ce passage éventuel, l'œuvre initiale eut été détruite pour faire place à un pont.

★★

Tout cela n'a pas été dit, — n'a pas été mûri.

L'examen d'une question aussi importante fut déplorablement superficiel et tranché avec un parti pris indigne de la science ; les critiques du « pont romain de Breuil-le-Sec » apparaissent d'une insuffisance notoire, pour ne pas dire plus.

Evidemment, les gens, qui ont pu contempler une découverte si précieuse sont tous morts et nous ne pouvons nous adresser à eux ! Aujourd'hui, parmi les très rares personnes ayant, par hasard, connaissance du fait, combien ont étudié le *Mémoire de Peigné-Delacourt* ! — fort peu : — combien ont lu l'opuscule complémentaire de Plessier ? — on peut répondre : à peu près aucune !

Quant aux auteurs qui ont parlé du « pont », sans connaître ni les lieux, ni le sujet, — c'est le cas général, — les uns se basent sur Alexandre, le traducteur de Mommsen, — les autres reproduisent l'opinion de Desjardins, c'est-à-dire celle de la phalange sacrée de Napoléon III que ce « pont » gênait infiniment.

★★

L'article d'ALEXANDRE sur le « pont de bois de

Breuil-le-Sec » (*Hist. romaine de Th. Mommsen*, 1869, t. VII, appendice, p. 345) ne constitue pas une réfutation de la théorie de Peigné-Delacourt. Le critique commence par reconnaître son incompetence en matière d'archéologie, dans la note 1 : « Cette construction est-elle romaine ? — *J'avoue qu'après l'avoir visitée je ne saurais le dire.* — Si elle est romaine, remonte-t-elle au temps de César ? — *autant de problèmes que je ne me permettrai pas de résoudre.* »

Se basant ensuite sur la fausse traduction de « in fines » (12), alors en vigueur, « *l'hypothèse topographique*, admise par l'empereur Napoléon III », lui paraît « *plus vraisemblable* que celle de M. Peigné-Delacourt » qui « a pour lui, *néanmoins*, l'assentiment de M. Henry-Martin » (l'historien).

C'est ce que nous pouvons appeler une « opinion forcée de courtisan ». Conseiller à la Cour impériale de Paris, Alexandre a eu peur de froisser l'Empereur. Ses réticences le montrent ; car, tout en ayant l'air d'être de l'avis de ce dernier, il ne donne contre Peigné-Delacourt que des arguments d'une extrême faiblesse (alors qu'il pouvait en lancer de plus forts), et termine, au contraire, par une objection très impressionnante contre Saint-Pierre-en-Châtre (celle du manque de place pour les énormes effectifs en présence).

Sa conclusion ressemble trop à une pirouette : « Au surplus, *adhuc sub judice lis est*, et je doute qu'il (le point) soit jamais tranché ».

★ ★

Si, dans cette circonstance, Alexandre, représentant l'HISTOIRE, a mis la lumière sous un boisseau, on peut dire que Desjardins, représentant l'ARCHÉOLOGIE, est parvenu à l'éteindre.

(12) « Sur les frontières » au lieu de « sur le territoire ».

Dans la note qu'il consacre au « pont-de-bois de M. Peigné-Delacourt », DESJARDINS (13) a émis des idées personnelles et des critiques, sans les appuyer d'aucune preuve ni d'aucun argument. Ceci évidemment nous paraît étrange, mais ce qui l'est plus encore ce sont les principales propositions elles-mêmes :

1°) « *Les lieux environnants ne s'accordent que d'une façon très imparfaite avec la description des Commentaires* ».

— Il semble que l'auteur n'ait jamais ouvert une carte de la région.

2°) « *La hauteur qui domine Clermont n'est pas une colline* ».

— Qu'est-ce donc alors que la colline de Clermont, le *clarus MONS* ?

3°) « *On ne voit pas où serait le mamelon isolé occupé par les Romains dans leur seconde position* ».

— Le « Mont-de-Crène » existait pourtant en 1878 comme il existe encore.

4°) « *Ce système a contre lui des objections très graves* ».

— L'auteur se garde de nous les citer. Nous voudrions savoir lesquelles.

La Note, comme on le voit, présente une tournure de factum (14). N'oublions pas qu'il fallait, coûte que coûte, défendre, envers et contre tous, l'hypothèse de St-Pierre-en-Châtre, puisque Napoléon III l'avait adoptée, dans sa « Vie de César », sur la proposition du groupe où Desjardins avait joué un grand rôle.

(13) GÉOGRAPHIE DE LA GAULE ROMAINE, 1878, t. II, p. 719, note in fine.

(14) Un premier essai de ce genre pour tourner Peigné-Delacourt en ridicule avait été lancé dans le public en 1868 (lors de la découverte du pontes), sous le couvert de de Saulcy. Il ne prit pas et de Saulcy en fut pour des excuses. (V. Et. nouv. de Peigné-Delacourt, Senlis 1869, P.S. p. 35).

Desjardins, lorsqu'il écrivit les lignes antérieures, ne pouvait plus affirmer que le « pont de Breuil » n'était pas romain ; — il ne pouvait plus s'appuyer, avec la même force qu'autrefois, sur l'argument « in fines » ; — il imagina alors, en guise de conclusion, une *insinuation* qui devait faire d'autant plus de chemin qu'elle était moins sensée et, achever, grâce à la vogue de son auteur, de jeter dans l'ombre la découverte de Peigné-Delacourt. C'est tout ce qu'on cherchait. La réussite fut entière. Voici l'arme, en substance :

Sans doute, le « pont » de Breuil-le-Sec est incontestablement romain ; — sans doute, il est bien dû à César ; — mais..... il remonte à la première campagne contre les Bellovaques (celle de 57 av. J. C.), et non à la seconde (celle de 51), comme le prétend M. Peigné-Delacourt ! ! !

Desjardins ne pouvait cependant ignorer ce qui suit (cf *De Bello Gallico*, l. II, ch. XIII, XIV, XV) :

La première campagne (57 av. J.C.) s'est réduite à une simple marche, sans combats, sans incidents, sans sièges : la soumission entière des Bellovaques ne fit l'objet d'aucune résistance, d'aucune discussion. Il n'est pas fait mention de travaux militaires spéciaux (et encore moins de *pontes*) dans cette opération qui n'en nécessitait pas.

Dans une marche normale, les Romains, réduisant leurs bagages au minimum, se passaient de ponts, même en présence des plus grands fleuves. Le soldat savait obligatoirement nager et des prescriptions spéciales étaient prévues pour les cas difficiles (cf. Végèce, l. III, ch. VII : *quemadmodum flumina, quæ majora sunt, transeantur*).

Il fallait un motif extraordinaire pour construire un pont (cf., à propos du pont du Rhin, D. B. G. l. IV, c. XVI). On établissait un *pontes* là seulement où l'on

avait à faire passer de l'artillerie lourde à travers un marais, circonstance qui ne pouvait se rencontrer que dans un siège ou une attaque. Le cas était très rare : le narrateur ne se dispensait jamais de le signaler.

Hirtius ne cite qu'un seul *pontes* chez les Bellovaques :

Il concerne la deuxième campagne (51 av. J. C.).

Enfin, dit Desjardins, pour achever sa critique, « *les débris retrouvés à Breuil supposent un travail assez long, fait à loisir* ».

Sur ce point, il se trouve en parfaite contradiction avec ses contemporains qui reprochaient au « pont » d'être une œuvre grossière et *hâtive*. Exprimant ainsi une erreur profonde, il montre, une fois de plus, qu'il n'a jamais étudié le *pontes*.

En quelques heures, les nombreux spécialistes (15) dont disposait l'armée romaine, aidés des auxiliaires, des valets, et même des légionnaires (habituels à tous les ouvrages), pouvaient effectuer ce travail facile (16) avec des madriers, des fascines, des claies et des chassis préparés d'avance (17). D'ailleurs, nous avons une base de comparaison : les pontonniers modernes, pourtant beaucoup moins nombreux, établissent un pont de bateaux, manœuvre assurément plus compli-

(15) On sait qu'il y avait 2 centuries de *fabri* par légion, ce qui représente, dans notre cas, 800 hommes du Génie.

(16) Il n'y avait qu'à transporter et poser des pièces de bois les unes à côté des autres ; et encore le transport était-il assuré, pour la majeure partie, par les bêtes de somme.

(17) César était trop prévoyant pour avoir laissé son parc du génie démuné d'approvisionnements, après 4 mois d'expectative, dans un camp retranché, formidablement garni de ces mêmes matériaux (madriers, fascines et claies), nécessaires à la construction du *pontes*.

quée, en un temps qui ne doit pas dépasser une journée, même dans les cas les plus difficiles (18).

Afin d'éviter la longue opération du battage des pieux au mouton, les pilotis ont été remplacés par un réseau serré d'échalas entre-croisés : c'est un des points scientifiques les plus intéressants du *pontes* de Breuil-le-Sec, en raison de l'élégance de la solution. Cette œuvre remarquable dénote, *avant tout*, le souci d'une *exécution rapide* et non celui d'un travail « fait à loisir », comme le prétendait Desjardins.

★ ★

Les simples considérations précédentes permettent de se rendre compte avec quelle légèreté les hommes qui font foi en la matière ont traité la question du « pontes ».

(18) « Un pont de bateaux doit se faire en un jour » (« 7 heures pour un pont de 80 bateaux ») avec « 60 hommes *au total* ». (Cf. Aide-mémoire de Gassendy, 1809, t. II, p. 1087, 33 et 34).

B

Le Jugum de Crène

Si Desjardins s'était donné la peine de déplier une carte d'état-major de la région de Clermont, le « mamelon isolé occupé par les Romains dans leur seconde position » lui aurait sauté aux yeux, au-dessous du mot « Giencourt ».

Ce monticule *si net (id iugum quod trans paludem pæne ad hostium castra pertineret, mediocri ualle a castris eorum intercisum animadverteret, VIII, XIV, 4)*, relié à la rive gauche de la Brèche par le *pontes*, s'appelle « Mont-de-Cren » ou « de Crène ».

Le mot « Crène » (19), du latin *crenam*, indique, par lui-même, l'emplacement d'un retranchement que la culture a fait disparaître.

Le « Mont-de-Crène » est l'image parfaite de ce que les Romains appelaient en terme géographique un *jugum*.

Un éperon, baigné au nord par le marais de Giencourt, à l'est par celui de la Brèche, le prolonge du côté de la vallée : son sommet est plan (*summam planitiam, VIII, XIV, 4*) ; il est protégé par une pente rapide sur ses deux flancs (*quæ decliui fastigio duobus a lateribus muniebatur, VIII, XIV, 4*). Le *pontes* aboutit derrière lui.

★★

C'est donc sur le sommet de cette avancée du *jugum* que les troupes romaines prenaient pied (*le-*

(19) Voir dans Peigné-Delacourt — Etude nouv., 1869, p. 46, la note C sur « Le Cran », et les exemples de Crennes, commune de Neuville-Bosc (Oise), — Villecresne (S.-et-M.), — Cran-du-Lude, — Craonne, avec Crenelles, — le Cran-de-Brimont (Marne).

giones traducit celeriterque in summam planitiem iugi parvenit, — VIII, XIV, 4), après la traversée du marais.

César les faisait avancer, au fur et à mesure, sur le plateau qui couronne plus loin le Mont-de-Crène proprement dit (*ad ultimum iugum pervenit*, VIII, XIV, 5).

De là, il les rangeait en bataille (*aciemque eo loco constituit*, VIII, XIV, 5) sur le revers méridional des petits vallons de Béthencourt et de Giencourt, en face des formations gauloises qui s'étaient allignées (VIII, XIV, 2) devant leur camp, par conséquent sur les pentes de la colline de Clermont, et y étaient restées (*in acie permanerunt*, VIII, XV, 2) à portée de tir des machines, amenées par le pontes (VIII, XIV, 5).

Les colonnes de retraite de l'armée gauloise, n'ayant pas d'autre chemin que l'isthme de Clermont, ne pouvaient plus passer sans dommages.

César avait réalisé son objectif : « *ut discedere ex eo loco sine periculo barbari militibus instantibus non possent* » (VIII, XIV, 3). Il avait en même temps atteint son but : la retraite gauloise était arrêtée (*permanerunt*, VIII, XV, 2) et les Barbares forcés au combat car « ils ne pouvaient plus renvoyer leurs troupes peu à peu par petits paquets sans avoir à craindre que la dispersion ne les démoralisât » (*paulatim copias distributas dimittere non possent, ne dispersi perturbarentur*, VIII, XV, 1).

Commandant l'isthme, César pouvait faire ses préparatifs d'attaque : il occupait une remarquable position d'assaut.

Il établit un camp sur le sommet du *jugum* : ce sont ses lignes « à redans » ou « à crémaillères », selon les termes de fortification, qui nous ont laissé le mot « Crène » (VIII, XV, 2).

Pour aller plus vite, au lieu de consacrer normalement 1/3 de son effectif à la construction du

camp, il en emploie la moitié. Hirtius a soin de nous signaler cette dérogation aux usages militaires en spécifiant que 20 cohortes (soit 2 légions) restèrent sous les armes (VIII, XV, 2) pendant que les 20 autres (il y avait au total 4 légions) effectuaient les terrassements. César avait donc simplement dédoublé les lignes de première position sans les modifier. Le camp achevé, les travailleurs reprirent leur place de combat, mais César modifia l'ordonnance des troupes. L'expression « *legiones instructas collocat* » (VIII, XV, 3) l'indique car elle ne fait pas double emploi avec le précédent « *aciemque constituit* » du ch. XIV (5) ; elle signifie, en réalité, qu'il commanda alors la formation d'assaut puisqu'il assigne un emplacement aux cavaliers qui tiennent leurs chevaux tout bridés (*equites frenatis equis in statione disponit*, VIII, XV, 3), par conséquent pour que la charge, ou la poursuite, put avoir lieu au premier signal.

Les troupes furent rangées devant le retranchement (*pro vallo*, VIII, XV, 3), donc sur les flancs du Mont-de-Crène, prêtes à s'élancer au pas de course sur une pente particulièrement favorable à l'élan, sous la protection du tir de l'artillerie.. Il est tout à fait suggestif, pour bien comprendre à la fois le texte et la manœuvre de se placer sur le sommet du Mont-de-Crène, avec Clermont devant soi. On admire quelle merveilleuse position d'attaque César avait choisi.

★ ★

L'étude topographique du *jugum* de Crène rend beaucoup plus clair le passage d'Hirtius sur l'avance romaine. Elle explique la contradiction apparente qui existe entre les expressions consécutives de « *in summam planitiem iugi pervenit* » et « *ad ultimum iugum pervenit* » (VIII, XIV, 4 et 5) que la meilleure traduction ne peut rendre exactement : si l'on ne connaît pas la disposition spéciale du Mont-de-Crène, il est

bien difficile, en effet, de se rendre compte comment César après avoir atteint le plateau du jugum pouvait encore pousser plus loin sur ce même plateau.

Le texte d'Hirtius, extrêmement concis, recherche la précision jusque dans les mots (20) : « *cuneos* », employé pour désigner les formations gauloises (VIII, XIV, 5) spécifie qu'elles étaient « en coin » ; elles ne pouvaient être autrement devant le Mont-de-Crène, à cause de l'angle obtus, formé par les vallons de Gien-court et Bethencourtel, dont le sommet se trouve précisément en face du plateau où César avait fait établir un camp à la hâte.

(20) On doit même dire jusque dans la désinence des mots. L'exemple précédent donne *jugi* et *jugum* : le génitif et l'accusatif ont été volontairement employés pour éviter la description compliquée de la forme spéciale du Mont-de-Crène.

Le Vallum

Reste à examiner le troisième terme du groupe « Pontes — Jugum — Camp retranché ».

Le camp retranché est-il romain ?

Est-il dû à César ?

Concerne-t-il la 2^e campagne contre les Bellovaques ?

I. — *Le camp retranché du Bois-des-Côtes est romain.*

En effet :

A. — 1^o) Il est antérieur à la période franque.

Le nom de lieu BAILLEVAL, *indicateur* du camp, existait déjà à l'époque de Clovis. Il appartient à l'Histoire : le domaine de Bailleval fut donné, avec celui d'Angicourt, par Clotaire I^{er} et sa mère Clotilde, à Saint-Vaast. *Balioli vallem* (Bailleul-le-Val, Bailleval) est une altération du VII^e siècle de *Balioiali vallem* ; *Balioialum* est la latinisation du *Balioialos* gaulois. *Balioalum* a fait *Bailleul*, d'où est venu *baille* en vieux français : il signifiait ancien retranchement (21).

Puisque, au début de l'époque franque, un vieux retranchement, situé sur le territoire de Bailleval (22), a permis de désigner le fonds, c'est donc que ce vieux

(21) Analogie locale : Bailleul-Thérain se trouve au pied du « Mont de César », anciennement « Froidmont », qui s'appelait au XII^e sc. « Mont de Bayelle ». Ce mont porte, en effet, de vieux retranchements connus.

(22) Et en haut de ce territoire, Bailleval, *Balioli vallis*, étant le vallon du vieux retranchement.

Rapprochement toponymique :

(Val du retranchement — Mont du retranchement)
Bailleulval — Bailleulmont (P.-de-C.).
Bailleval — Vallimont (Oise).

retranchement existait antérieurement, mais il pouvait être ou celtique ou romain.

2°) Il n'est ni celtique, ni gaulois.

Il suffit pour s'en rendre compte de le comparer au rempart anhistorique voisin du « Camp-César » de Catenoy, situé sur le même plateau.

La LÉGÈRETÉ, la rectitude, la composition, les fossés de son vallum le rangent spécifiquement dans la catégorie des ouvrages militaires romains de campagne, — *de haute époque*.

B. — Il est romain par toutes ses caractéristiques.

1°) Au point de vue de la situation générale : C'est un *centre de rayonnement*, dans toutes les directions.

C'est une *base d'opérations* et de *ravitaillement*, — d'opérations, vis-à-vis de la Bellovacie en général, de Clermont en particulier ;

— de ravitaillement, par rapport à la Gaule soumise (Est et Sud), par rapport aux ressources locales (Nord), représentées par les riches plaines des débuts du plateau de Picardie (Luchy, La Couarde, etc...). Il se trouve *sur deux grandes voies de communications*, routière et fluviale : route gauloise du Soissonnais, voie fluviale de l'Oise (par le lac de Longa-Aqua). Il est situé à proximité d'une localité, — au-dessus de l'agglomération gauloise de *Novientellum* (Nointel).

2°) Au point de vue particulier :

Il occupe la crête.

Il laisse, devant lui, sur le plateau, un vaste espace en pente douce.

Il possède le poste d'observation (P.C. de César) dont tout camp romain était pourvu.

Il englobe une éminence nécessaire à l'établissement du *prætorium*.

II.-*Le camp retranché du Bois-des-Côtes est dû à César.*

S'il ne s'agissait d'une œuvre dégradée fort ancienne, nous n'hésiterions pas à dire : seul, un Vauban a été capable de réaliser de pareilles fortifications.

Ce sont là, en effet, des traces de conception d'un de ces esprits supérieurs, d'autant plus brillants en Histoire qu'ils y sont plus rares.

César a signé ses œuvres :

« Dans la façon dont il dispose ses troupes, en ordre de marche, sur un champ de bataille, autour d'une ville assiégée, on signale rarement un oubli ou une confusion. Tout cela, sièges, campagnes, et combats sera de la *besogne bien faite*, où chaque chose vient à son heure et se met à sa place ». (Jullian — Hist. de la Gaule, 1931, t. III, p. 171).

Travail de romain, le camp retranché du Bois-des-Côtes est une *position défensive de premier ordre*. On y reconnaît la main du maître.

Juché sur la crête d'un promontoire, au-dessus de la voie gauloise, il domine, par son altitude, toutes les positions du cœur du Beauvaisis.

Rattaché au plateau de Liancourt par un étroit passage, facile à défendre, il est protégé naturellement, à l'Est et au Sud-Est, par le lac de Longa-Aqua qui permettait son ravitaillement par eau ; à l'Ouest, par les Marais de la Brèche ; au Sud-Ouest, par le « grand marais de Béthencourt ». Son front Nord, à pic sur le val de Nointel, rend toute attaque impossible de ce côté.

Le choix de la position est non moins admirable que la disposition des travaux. Plus on étudie l'ensemble au point de vue de l'attaque de Clermont et de l'envahissement subséquent du Beauvaisis, plus on est surpris de la logique qui a présidé aux moindres détails.

C'est bien l'œuvre d'un génie militaire et, devant

elle, montent instinctivement ces paroles de Jullian (Hist. de la Gaule, 1931, t. II, p. 170) :

« Autant que les hommes, César défia les dieux et la nature elle-même..... La nature, il la maîtrisa par des travaux invraisemblables. Ce qu'il osa faire pour prendre des villes et des peuples confond notre imagination. Il semble parfois qu'il ait été vraiment jaloux du nom d'Hercule. (Il était capable, dit Julien, de disputer l'empire de Jupiter)..... La montagne, le fleuve, le marécage, la forêt et la mer, il alla contre eux comme s'il s'agissait de bataille à livrer aux éléments » (23).

III. — *Le camp retranché du Bois-des-Côtes concerne la 2^e campagne contre les Bellovaques (celle de 51 av. J.C.).*

Il en possède les critères donnés par Hirtius (*de Bello gallico*, liv. VIII) :

Son fossé double a quinze pieds (VIII, IX, 3).

Ses portes sont renforcées pour recevoir des tours plus élevées que celles des remparts (VIII, IX, 4).

Son front prétorien est réduit artificiellement pour ne présenter à la vue des ennemis que l'aspect de 3 légions (VIII, VII, 6 — VIII, 3).

« Le but de cette fortification était double. L'importance des ouvrages devait, en faisant croire qu'il avait peur, encourager les Barbares ; d'autre part, comme il fallait aller loin pour faire du fourrage et se procurer du blé, de faibles effectifs pouvaient assurer la défense du camp, déjà défendu par ses fortifications ». (VIII, X, 1, trad. Constans). Telle est la raison d'être de ce vallum immense dont les dimensions surprennent de prime abord.

(23) Il n'est pas jusqu'à la forme irrégulière, dérogeant aux règles de castramétation rigoureusement appliquées plus tard, qui ne classe le vallum dans les travaux de César, habitué à se passer des principes quand la chose était nécessaire.

La surface même du camp initial (20 Ha), pour 4 légions, est éloquente.

★★

S'il ne faisait pas partie intégrante avec le *pontes* de Breuil-le-Sec et le *jugum* de Crène, preuves fondamentales indiscutables, le camp retranché du Bois-des-Côtes, comme on le voit, — abstraction faite de toutes autres considérations (historiques, géographiques, toponomastiques), — remplirait cependant à lui seul les trois conditions requises : d'être romain, — d'avoir été établi par César, — d'appartenir à la 2^e campagne contre les Bellovaques.

CONCLUSION

Si l'on envisage successivement tous les sièges de Clermont, historiquement connus, de l'époque franque à la nôtre, on constate qu'aucun d'eux n'a mis en présence d'effectifs suffisants pour justifier la présence de retranchements, couvrant des centaines d'hectares, tels que ceux que nous rencontrons sur la montagne de Nointel et Catenoy : de petites poignées de troupes seulement y étaient en jeu, — quelques centaines d'hommes ; le millier est rarement dépassé.

Le combat le plus important, livré dans la région, fut celui du massacre des Jacques, mais on connaît sa position exacte, dans la vallée de Nointel, à la limite des communes de Catenoy et Nointel, au lieu-dit « Le Champ de Bataille » ou « le Champ du Massacre ».

Pendant les cinq siècles d'occupation romaine, aucune opération stable de grande envergure n'a pu avoir lieu devant Clermont puisque le pays, l'un des derniers restés sous la domination de Rome, ne s'est jamais trouvé sur une frontière (*limes*).

Tout bien pesé et examiné, il ne reste donc que la première campagne contre les Bellovaques, celle de 57 av. J.C. ; il faudrait admettre la théorie de Desjardins. Nous l'avons vu, c'est chose impossible. Pendant cette première campagne, il n'y eut ni siège ni combat : Les Bellovaques se rendirent sans coup férir. Le texte de César qui la relate est beaucoup plus explicite que celui d'Hirtius : il cite *Bratuspan-*

tium. Clermont serait alors Bratuspantium, hypothèse invraisemblable, puisque Clarus mons (latin) est la traduction de Lugdunos (gaulois). Il n'est plus question de *pontes*, jetés sur les marais, — chose rare, toujours signalée. Enfin le camp de César, établi sous les murs de Bratuspantium, simple camp ordinaire de passage, n'était pas un *camp retranché*, ayant nécessité de longs travaux comme celui en présence duquel nous nous trouvons.

★★

Que l'on examine le problème sous toutes ses formes, à travers les âges, à l'aide des données historiques et de la topographie, on arrive toujours à une seule et même solution :

l'ensemble du « pontes » de Breuil-le-Sec et du camp retranché du Bois-des-Côtes, avec les travaux annexes, ne peut être que le fait de César dans la 2^e campagne contre les Bellovaques.

Confirmation en est donnée par la *concordance rigoureuse* entre les lieux, les preuves et le texte. Ici, nous ne circulons plus dans le domaine de l'hypothèse, comme dans toutes les identifications antérieures ; nous sommes mis en présence d'une réalité : il nous est impossible de supprimer l'existence du *pontes*, — de ne pas voir le *jugum* de Crène, — de rejeter les épaulements qui se dressent d'une façon éclatante sur le Bois-des-Côtes, devant des fossés qui nous apparaissent sans que nous ayons besoin de les creuser.

Il ne s'agit plus ici de théories, d'opinions, d'idées, d'explications : nous avons sous les yeux et sous la main, — nous pouvons contempler, palper, mesurer, fouiller

des retranchements, un *pontes*, un *jugum* indissolublement reliés entre eux, devant un lieu

élevé, situé dans (1) *une forêt, entourée de marais, en face de la route naturelle et immémoriale du Soissonnais, le tout en territoire sûrement Bellovaque.*

Discuter encore, c'est vouloir nier l'évidence !

(1) *in* (quelque part dans) et non *in medio*.

IMPRIMERIE LES PRESSES MODERNES
(Atelier et Direction)
96, Galeries Beaujolais - Palais Royal
PARIS (1^{er})

DU MÊME AUTEUR

Note sur le fief de La Cour « en Limosin » (Bulletin Soc. Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze. Juill. Août, Sept. 1926).

La Seigneurie de la Courtine (Mémoires de la Soc. des Sc. nat. et arch. de la Creuse, 1926).

Autour d'un castellum de la Cité des Bellovaques, avec une introduction de Camille Jullian, de l'Académie Française (ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales).

La Perse du XVII^e siècle vue par Foy-Vaillant le numismate (en préparation).
